



Un plan de mobilité pour mon entreprise

Thématique : Economie d'énergie

Sous-thématique : Plan de déplacement entreprises

Conception régionale : Nouvelle Aquitaine

Nombre de jours : 2

Code du module : ECONRJ33

Contexte

Rendus obligatoires à partir du 1er janvier 2018, par la loi de transition énergétique, les plans de mobilité devront être élaborés par toute entreprise regroupant plus de 100 salariés au 1er janvier 2018. Ces plans de mobilité ont vocation à définir une stratégie de long terme pour contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution de l'air, ainsi que faire évoluer les comportements des personnels de l'entreprise. Les plans de mobilité s'appuient sur un certain nombre de mesures visant à maîtriser la mobilité des salariés et favoriser l'usage de modes de transports plus durables y compris pour le transport des marchandises.

L'ADEME qui souhaite s'inscrire dans une démarche pédagogique dynamique et innovante participe déjà au financement et aux activités du centre de ressources BMA - Booster de Mobilité Active - afin de favoriser l'expérimentation de nouvelles approches. Avec le concours du **Club de la mobilité** et de l'ensemble des conseillers en mobilité de la région Nouvelle-Aquitaine, cette formation propose aux entreprises un accompagnement et un soutien méthodologique efficace afin de leur permettre d'aller au-delà de ces nouvelles obligations pour une meilleure qualité de vie au travail et un gain financier.

Pour qui ?

Entreprises Région Nouvelle Aquitaine

Pré requis ?

Etre responsables Plan de Mobilité

Quels objectifs ?

Création de plans de mobilité efficaces sur la durée

Montée en compétence et autonomie des responsables des Plans de Mobilité Entreprise.

Prise en compte de l'activité, de l'environnement et des initiatives (capacités de changement) de l'entreprise.

Le programme

Le module s'articule en 2 sessions d'une journée séparées par un délai de 2 mois de mise en œuvre des premiers acquis.

Jour 1 : Accueil à partir de 09h00 - fin de la session à 17h00

Poser un diagnostic -
Définir des objectifs -
Esquisser le PME : respect de la réglementation, adaptation à la situation de l'établissement, repérage et évitement des écueils.

Jour 2 : Accueil à partir de 09h00 – fin de la session à 17h00
Après un travail au sein de chaque structure : Finalisation du PME : priorisation des actions, conception de l'animation et de la communications associées, organisation de l'évaluation.

Equipe pédagogique :

Responsable(s) pédagogique(s) : Christine FAURE (ADEME),
Responsable(s) technique(s) : Alain BESANCON (ADEME)
Formateurs(s) : Céline BILLARD, ITER

Quels moyens pédagogiques ?

Grille pré-remplie par les participants avant la formation.
Support de présentation
Modèles d'enquêtes
Modèle de compte mobilité

Documentation :

Diaporamas pdf. Fiches pratiques & supports méthodologiques.

Nombre de participants :

Mini : 8 Maxi : 16

Durée : 2 jours, soit 14 h

Coût pédagogique :

500 euros

Inscription et CGV :

www.formation.ademe.fr